

08 juil 2022 -16:55

Appartient à [Conseil des ministres du 8 juillet 2022](#)

Adaptation du budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal fixant le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Suite à la troisième adaptation du budget des soins de santé de l'année 2022, plusieurs décisions prises ont un impact sur le budget global des hôpitaux dont le montant doit être adapté :

- le budget global pour 2022 est augmenté d'un montant de 269.667.120 euros afin de tenir compte des indexations déjà appliquées en 2022 et d'une hypothèse d'indexation en novembre 2022
- un budget de 23 millions d'euros a été libéré par le gouvernement afin de valoriser la spécialisation du personnel infirmier intégré dans une carrière IFIC, via l'octroi d'un complément de spécialisation
- un budget supplémentaire de 9 millions d'euros est prévu pour le développement de l'hôpital de jour. Ce montant était déjà prévu dans l'objectif budgétaire global, mais est transféré de la rubrique "Prix de la journée forfaitaire dans les hôpitaux généraux" vers la rubrique "Prix de la journée d'entretien (BMF)"
- dans l'accord social 2021-2022, il était prévu de financer les hôpitaux pour mettre en œuvre des mesures d'améliorations des conditions de travail. Cette mission est confiée aux fonds Maribel avec le budget prévu pour l'année 2021. En conséquence, le budget global est diminué de 46.364.470 euros
- le montant relatif à l'impact des recours pour l'année 2022 est diminué à 160.000.000 euros. Ce dernier montant représente l'estimation budgétaire des montants à rembourser aux hôpitaux du fait de l'annulation partielle des arrêtés royaux du 22 décembre 2016 et 24 janvier 2017 qui ont mis en œuvre les économies imposées au secteur hospitalier à partir de 2017

Le budget global recalculé pour 2022 pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux s'élève ainsi à 10.185.401.033 euros.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2021 fixant, pour l'exercice 2022, le budget global pour le Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be